

Pétition

pour un Etat exemplaire en matière de mobilité

p.a. Rachel Brulhart
Rue Jean-Grimoux 26
1700 Fribourg
079 250 60 76
rachel.brulhart@bluewin.ch

Au Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Pour désengorger la circulation, pour des raisons environnementales, de santé publique et de coûts, nous demandons à ce que l'Etat soit exemplaire en matière de mobilité et qu'il cesse de mettre des places de parc à la disposition de ses collaborateurs en Ville de Fribourg et dans l'agglomération, excepté pour ceux dont les besoins sont avérés (horaires qui ne permettent pas d'utiliser les transports en commun, utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels, raisons de santé).

Nous demandons à ce que l'Etat informe ses collaborateurs de l'offre existante en matière de mobilité durable (transports en commun, mobilité douce, parkings d'échange pour les collaborateurs venant de localités où l'offre en transports publics n'est pas satisfaisante).

Nous demandons à ce que l'Etat incite les collaborateurs qui louent une place de parc privée à utiliser les transports en commun (en utilisant les parkings d'échange si nécessaire) ou la mobilité douce.

L'Etat de Fribourg met 764 places de parc à la disposition de ses collaborateurs en Ville de Fribourg, (sans compter les places de parc mises à la disposition des collaborateurs des écoles, des hautes écoles, de l'Université et de l'OCN).

Plus de places que 7 parkings réunis

Ces 764 places sont louées à des collaborateurs habitant la Ville (32), l'agglomération (153) et l'extérieur de l'agglomération (537)¹. Elles représentent plus de places de parc que celles réunies des parkings de Fribourg Centre (120), des Galeries du Rex (73), de Pérolles Centre (210), des Alpes (178), de Miséricorde (96), de la Route Neuve (65) et du parking extérieur du bâtiment des finances (17)². En comparaison, le quartier du Bourg qui compte 2600 habitants et de nombreux commerces ne dispose que de 320 places de parc sur le domaine public³.

Jusqu'à 3000 mouvements par jour

Ces places de parc occasionnent à elles seules un minimum de 1500 mouvements par jour, pouvant monter jusqu'à 3000.

Nuisances sonores qui induisent des dépenses communales importantes

Le trafic cause des nuisances sonores importantes pour les riverains. La Ville de Fribourg compte 80 km de routes dont 65 km sont communales, 10 km cantonales et le solde représente des chemins et

¹ Source : Sbat (actuellement, le solde des places de parc est utilisé pour les voitures de service ou non loué)

² Source : Fribourg Tourisme

³ Source : Service de la mobilité de la Ville de Fribourg, étude réalisée dans le cadre du plan directeur de la ville historique

accès privés. A noter qu'avec le pont de la Poya, une part des routes cantonales sera reprise par le réseau communal.

Les investissements de la commune pour l'assainissement du bruit routier s'élèveront à 10 millions de francs jusqu'en 2018, sans aucun soutien du canton (ce montant prend en considération également des coûts en relation avec l'assainissement de couches inférieures). De plus, les coûts annuels de l'entretien des routes sont compris entre 500'000 et 550'000 francs. Ils devraient être supérieurs, mais pour des raisons budgétaires, ils sont limités avec des conséquences sur l'état des chaussées⁴.

Air pollué

Depuis le milieu des années 1950, la circulation routière est le principal responsable des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et une source importante de poussières fines et de suies de diesel, une substance cancérigène⁵. Le trafic engendre une pollution de l'air dans des quartiers de l'agglomération où les valeurs limites ne sont déjà pas respectées⁶.

Agglo et mobilité durable

L'agglo entend développer une mobilité durable en mettant notamment l'accent sur les transports publics et les déplacements pour les piétons et les cyclistes. Elle a dépensé 22'381'000 francs en 2012 pour les transports en commun (participation de l'Etat, 11'900'000 francs). En 2014, il est prévu d'augmenter les prestations malgré la décision du Grand Conseil de réduire le taux légal du subventionnement cantonal⁷.

Commerces de la capitale gênés par le trafic des pendulaires

Le trafic pendulaire n'apporte rien aux commerces de la Ville de Fribourg. Pire, il décourage les acheteurs à cause des embouteillages qu'il occasionne.

Nous sommes persuadés que le changement de comportement des collaborateurs de l'Etat permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglo et l'attractivité des commerces de la capitale. Il permettra de plus aux collaborateurs de l'Etat de faire un peu d'exercice supplémentaire, ce qui sera un bienfait pour leur santé⁸.

Nous espérons que nos demandes seront entendues et qu'elles se concrétiseront dans un bref délai.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

⁴ Source : Service de l'édilité de la Ville de Fribourg

⁵ Source : OFEV

⁶ Source : <http://www.fr.ch/sen/fr/pub/air.htm>

⁷ Source : agglo Fribourg

⁸ Cf. action « La santé, pas à pas » dont l'Etat de Fribourg a assuré la promotion auprès de ses collaborateurs en novembre 2013.

Pétition

« Pour un Etat exemplaire en matière de mobilité »

Les personnes* soussignées soutiennent la demande pour que l'Etat soit exemplaire en matière de mobilité et qu'il cesse de mettre des places de parc à la disposition de ses collaborateurs en Ville de Fribourg et dans l'agglomération, excepté pour ceux dont les besoins sont avérés (horaires qui ne permettent pas d'utiliser les transports en commun, utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels, raisons de santé).

Elles demandent à ce que l'Etat informe ses collaborateurs de l'offre existante en matière de mobilité durable (transports en commun, mobilité douce, parkings d'échange pour les collaborateurs venant de localités où l'offre en transports publics n'est pas satisfaisante).

Elles demandent à ce que l'Etat incite les collaborateurs qui louent une place de parc privée à utiliser les transports en commun (en utilisant les parkings d'échange si nécessaire) ou la mobilité douce.

	Nom	Prénom	Adresse	Localité	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Les formulaires signés sont à retourner jusqu'au 31 janvier 2014 à Rachel Brulhart, rue Jean-Grimoux 26, 1700 Fribourg (informations complémentaires : rachel.brulhart@bluewin.ch).

Qui peut signer cette pétition?

Toute personne capable de discernement peut exercer son droit de pétition, indépendamment du domicile, de la nationalité, de l'âge.